

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Le, à, les fondateurs de l'Association :
..... (dont le nom court est) se sont réunis en Assemblée
Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

.....

M..... est nommé président(e) de séance.

M..... est nommé secrétaire de séance.

Le(a) président(e) rappelle l'ordre du jour :

- ~ Présentation du projet de l'association,
- ~ Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts,
- ~ Désignation des membres du Comité Directeur et des membres du bureau,
- ~ Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration,
- ~ Questions diverses.

Après débat entre les membres, le (a) président(e) de séance met aux voix les questions suivantes conformément à l'ordre du jour :

- ~ Lecture et adoption de statuts adoptés à l'unanimité,
- ~ désignation des membres du Comité Directeur,
- ~ Désignation des membres du bureau.

L'assemblée désigne en qualité de membres du bureau :

- ~ président(e)
- ~ trésorier (ière)
- ~ secrétaire

ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Résolution adoptée à l'unanimité.

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'assemblée constitutive donne pouvoir à aux fins d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration en préfecture - parution au journal officiel - ouverture d'un compte bancaire dès retour du récépissé de la préfecture). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal est dressé à toutes fins utiles et signé par les membres du bureau :

Président(e)

Trésorier(ière)

Secrétaire